



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux championnats d'Alsace et aux stages Léonard SPECHT

Rapport n° CP/2015/139

Service gestionnaire :
Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide aux championnats d'Alsace et aux stages Léonard SPECHT.

Championnats d'Alsace

Le Département aide, sous forme de forfait, les associations sportives ayant obtenu un titre de champion d'Alsace.

Cette aide concerne les sports individuels (29,28€), les sports individuels inter-clubs (146,35€), les sports collectifs (292,90€).

Toutes les catégories d'âge sont concernées (sauf les corporatifs et les vétérans).

Soutien à l'association des stages Léonard SPECHT

L'Association « *Stages Léonard Specht* » organisera, pour la 23^e année consécutive, sur trois semaines, en juillet 2015, ses stages de football. Ceux-ci, réservés à des jeunes âgés de 8 à 16 ans (licenciés ou non), regroupent chaque semaine 200 enfants, au Séminaire de Jeunes de WALBOURG.

Cette association, à but non lucratif, créée en 1993, est soutenue par le Conseil Départemental depuis de nombreuses années pour la réalisation de ces stages. En 2014, elle a bénéficié d'une aide de 13 600 € au titre de la politique sportive.

L'association s'engageait jusqu'à présent, entre autres, à accueillir un jeune Bas-Rhinois par canton, désigné par le Département par le biais d'un jeu-concours qui était accessible depuis quelques années uniquement sur le site pass-age.fr.

Il vous est proposé de reconduire cette aide pour 23 lauréats.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15265	65-6574-32	38 000,00 €	38 000,00 €	10 334,36 €
31853	65-6574-28	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 17 134,36 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 10 334,36 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 6 800,00 € aux stages Léonard SPECHT.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY